

QUESTIONS POSÉES PAR LA CGT POUR LE CCE DU 10 12 2013 à 10h30

Quels seront les volumes de production pour chaque site ? (Prévisions Année 2014 et 1^{er} semestre 2014)

Réponse :

- *Bourbon-Lancy : « Le volume définitif n'a pas encore été approuvé. La production globale pour l'année 2014 devrait baisser de 10 à 20 % par rapport à la production de 2013. Les moteurs C11 et C13 Euro 6 vont représenter un volume de 14 à 15 000 moteurs. »*
- *Garchizy : « Les volumes 2014 seront en augmentation par rapport à 2013. »*
- *Saint-Priest : « La dernière personne présente sur ce site termine fin décembre. Par conséquent l'activité sera transférée sur Turin. »*

Lors du CCE du 6 mars 2013, il avait été spécifié le démarrage en production du moteur C16 avec un volume d'environ 800 unités. Etes-vous en mesure de nous confirmer ce volume de production en sachant que seulement 15 moteurs C16 seront produits jusqu'à fin août ? (Information donnée lors d'une réunion CHSCT le 9 décembre 2013)

Réponse :

« En 2014, le volume du C16 sera plus faible que prévu suite au lancement du produit. »

Quelle décision a été prise concernant la ligne des bielles (Cracking ou brochage) ? Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y aura pas d'impact sur l'effectif ?

Réponse :

« La production se fera à Bourbon-Lancy. Le projet se décompte en deux phases : La première concerne la réalisation d'une évaluation financière pour connaître le coût en vue d'investissements afin d'être compétitif. La deuxième phase concernera la validation du projet. Actuellement, nous nous orientons plutôt sur des bielles brochées. Au terme de ces 2 phases, nous prendrons une décision. »

La décision sera-t-elle prise en 2014 ou en 2015 ?

Réponse :

« Certainement en 2014. »

Est-il envisagé du chômage partiel en 2014 sur les sites de Bourbon-Lancy et Garchizy ? Si tel est le cas, quelles sont les prévisions mensuelles sur le 1^{er} trimestre 2014 ?

Réponse :

« Nous voulons éviter des jours de chômage sur l'année 2014. Nous travaillons avec nos clients pour éviter des jours de chômage sur le début de l'année 2014. Pour minimiser le chômage, nous allons équilibrer l'effectif entre ces 2 sites car l'activité de Garchizy est moins favorable que celle de Bourbon-Lancy. Il nous est difficile de connaître l'étalement des jours de chômage sur l'année par contre il n'y aura pas de chômage sur janvier 2014. »

Est-il envisagé des investissements sur les sites de Bourbon-Lancy et Garchizy ? Pour quel montant et pour quel type d'investissement ?

Réponse :

« Bourbon-Lancy : 28 millions d'euros pour le procédé du moteur C16, la norme Euro 6, la qualité et l'efficacité sur la productivité pour favoriser la compétitivité.

Garchizy : Environ 900 000 d'euros destiné aux procédés de production, sur de nouvelles variantes et élargir l'offre de la gamme. »

Quels sont les principaux actionnaires de CNH Industrial ? Existe-t-il des fonds de pension Américain ?

Réponse :

« FIAT est le principal actionnaire. Oui, il existe des fonds de pension détenus par des Américains et des anglais à hauteur de 15 % du capital. »

Nous demandons le déplafonnement de la prime d'ancienneté au-delà de 15 ans ?

Réponse :

« Des discussions sont en cours concernant l'impact économique. Nous ne pouvons pas le faire tout seul cependant le projet n'est pas enterré. »

Est-il prévu une participation aux bénéfices en 2014 (Exercice 2013) ?

Réponse :

« La tendance est positive mais il faut attendre la validation des comptes par le conseil d'administration. »

La CGT a souligné que l'entreprise a fait l'objet de 3 redressements fiscaux en 2006, 2009 et 2013 représentant un montant moyen par salarié de 850 €.

En parallèle, nous espérons que le montant 2014 (exercice 2013) ne sera pas aussi ridicule que celui versé cette année (134 €).

Nous demandons d'arrondir à la journée supérieure les jours de RTT libre pour les salariés qui étaient en VSD-SD et qui sont passés et vont passer en horaire de semaine.

Réponse :

« Les jours de RTT seront arrondis à la 1/2 journée (Ex : Si 1 salarié totalise 1.25 jour, il lui sera crédité 1,5 jour ; par contre 1 salarié qui dispose de 1.5 jour restera à 1.5 jour)

Quand a eu lieu le conseil d'administration ?

Réponse :

« Le 23 octobre 2013. »